

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MAIRIE DE SALANS 39700**

L'an deux mille vingt-deux le 8 juin,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

**Présents** : Bole Alexandre, Cheviet Ghislain, Coincenot Yves, Dupuis Adrien, Garitan Marie-Françoise, Girardot Christiane, Guillemain Annie, Hego Philippe, Migard Patrick, Smagghe Philippe.

**Excusés** : Bailly-Maître Florian, Camburet Carine, Chevallier Jérôme, Courtois Jennifer.

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Cheviet Ghislain.

**Cession parcelle AB 120 Communauté de Communes Jura Nord**

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal approuve la cession, à l'euro symbolique, de la parcelle AB 120 à la Communauté de Communes Jura Nord afin de réaliser un bassin d'orage attenant à la station de refoulement des eaux usées de la commune.

Adopté avec une voix contre.

**Déclassement parcelle AB 120**

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet,  
- Considérant la nécessité que la Communauté de Communes Jura Nord ait la maîtrise foncière des terrains où seront implantés les différents ouvrages liés à l'assainissement et ce afin de bénéficier des subventions de l'Etat ;  
- Considérant le principe d'inaliénabilité du domaine public, et la nécessité de sortir la parcelle AB 120 du domaine public pour procéder à sa cession ;  
- Considérant la désaffectation matérielle du bien ;

Le Conseil Municipal **approuve** son déclassement.

Adopté avec une voix contre.

**Remplacement chaudière salle des fêtes**

Considérant la nécessité de remplacer la chaudière de la salle des fêtes et après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal valide le remplacement de la chaudière selon l'estimation des différents devis concernant ce projet.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 50 000 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Fonds de chaleur ADEME / SIDE C**

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'installation d'une chaufferie granulés pour la salle des fêtes de la commune, en remplacement de la chaudière existante
- Sollicite une aide financière auprès de Mr le Président du SIDE C au titre du fonds chaleur de l'ADEME, dans le cadre de développement des énergies renouvelables thermiques.

Adopté à l'unanimité.

**Validation APD salle des fêtes**

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal décide de valider l'Avant-Projet Définitif proposé par l'assistant à la maîtrise d'ouvrage (SIDE C) et la maîtrise d'œuvre représentée par Mr Ballet Franck, architecte du projet d'extension de la salle des fêtes de la commune.

Adopté à l'unanimité.

**Acquisition remorque**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir une remorque afin de transporter les tables et les bancs de brasserie, utilisés pour diverses manifestations sur la commune. Le Conseil Municipal valide de devis de la société Racine (Dampierre 39700) pour un montant de 808,33 € HT, soit 970 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

**Contrat emploi saisonnier été 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'employer un jeune durant la période des vacances d'été, en entretien des espaces verts et de la salle des fêtes.

Un accroissement saisonnier d'activité sera signé avec le contractuel.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce contrat.

Adopté à l'unanimité.

**Planning effacement vieux village**

Des travaux d'effacement des lignes aériennes ENEDIS et TELECOM sont prévus sur le secteur du vieux village.

Ces travaux s'effectueront avec le concours du SIDE C et se dérouleront pour une première phase sur tout le mois de juin et dans une 2<sup>ème</sup> phase sur la dernière semaine du mois de juillet.

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Plan de financement chaudière salle des fêtes**

Monsieur le Maire présente le plan de financement de remplacement de la chaudière de la commune.

Celui-ci pourra être modifié suivants les différents compléments pouvant se rattacher aux devis initiaux.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,  
Philippe SMAGGHE

